



23 JANVIER 2021

# LES ECHOS DE BEAUX



## *Les Vœux du Maire*

Nous voici au terme d'une année bien compliquée pour beaucoup d'entre nous. Elle l'a été aussi pour votre équipe municipale qui compte tenu des circonstances n'a pu mener à bien certains travaux à terminer ou à entreprendre de manière efficace.

Cette situation a amputé la moitié de notre mandat jusqu'à aujourd'hui et contrairement à ce que j'espérais fin octobre, la situation sanitaire et ses contraintes n'ont guère évolué. C'est d'ailleurs pour cela que je vous renouvelle encore les conseils de prudence, respectez le plus possible les mesures de précaution qui nous sont communiquées tous les jours par les médias locaux et nationaux.

Malheureusement notre petite commune aussi a été touchée par cette pandémie, certaines de nos familles ont perdu des êtres chers et d'autres sont encore dans la souffrance et l'angoisse. Dans cette situation difficile, votre conseil municipal vous assure de son soutien, et est à votre écoute permanente. N'hésitez pas à faire appel à nous, soit au secrétariat de mairie ou auprès de chaque conseillère ou conseiller (que ce soit pour des déplacements, des courses de tous les jours, pour des remèdes ou tout autre service dont vous avez besoin).

Cette situation a eu des conséquences importantes sur l'achèvement des travaux de Malataverne et ceci nous a notamment privé de faire les décorations de Noël que nous

aurions souhaitées. En revanche, la réalisation du préau de l'école, du hangar pour les services techniques et du petit local pour les associations est sur la bonne voie.

Nous pouvons remercier notre équipe d'employés municipaux qui ont fait un gros travail pour l'entretien des chemins et qui s'efforcent de répondre autant que faire se peut aux demandes de nos concitoyens dans des délais les plus courts possible.

Remercions aussi l'ensemble du personnel communal et de l'équipe enseignante qui ont œuvré pour que ces contraintes affectent le moins possible les cours dispensés à nos petits élèves.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse accompagné de l'ensemble du conseil municipal nos meilleurs vœux de bonne année et surtout de bonne santé à tous et que l'on puisse tous retrouver la joie de pouvoir manifester physiquement toute l'affection que nous portons à nos proches. Je souhaite aussi que nous puissions prendre le verre de l'amitié ou inviter des amis sans toutes ces contraintes.



A tous BONNE ANNÉE 2021 !



## INFOS :

La municipalité a mis en place un cahier d'expression citoyenne à la Mairie, disponible pour tous les habitants de Beaux. Vous pouvez sur ce cahier nous faire part de toutes vos remarques et toutes vos suggestions. Nous sommes à votre écoute.

Nous vous rappelons qu'un camion à pizzas vient sur la commune de Beaux les mardis à Malataverne et un jeudi sur deux au Bourg de Beaux.

## Décoration de Noël :



Cette année la municipalité, soucieuse de veiller à respecter le plus possible notre environnement, a décidé de planter les sapins de Noël au lieu d'en couper un chaque année.

Un sapin a été planté dans chaque village de notre commune où les villageois se sont fait une joie de les décorer.

Seul le grand sapin du centre bourg sera coupé chaque année.



## LE PIJ

Le Pôle Information Jeunesse (PIJ) c'est quoi ?

Un lieu d'information et d'écoute sans RDV, anonyme et gratuit pour les jeunes mais aussi les parents.

**13 ESPLANADE DU GARDE TEMPS  
43200 YSSINGEAUX**

**HORAIRES D'OUVERTURE EN PÉRIODES SCOLAIRES :**  
Mardi : 14h à 18h  
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h  
Jeudi : 14h à 18h  
Vendredi : 14h à 17h  
Samedi : 9h à 12h

**HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :**  
du Lundi au Vendredi : 14h à 18h  
et le Jeudi : 10h à 12h

**04 71 59 01 59**  
pij@cc-des-sucs.fr

Rejoins-nous sur :

**www.cc-des-sucs.fr**

A ce titre, le PIJ propose donc divers dispositifs pour accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits :

- **Les chantiers de jeunes – bourse au permis de conduire** : pour les 16-18 ans, chaque jeune se voit attribué une bourse au permis de conduire de 200€ en contrepartie d'une semaine de travail de 30 heures en été.
- **BAFA citoyen** : pour les 17-25 ans, une aide financière de 189€ à 225€ est accordée en contrepartie le jeune inscrit à ce dispositif doit apporter son aide à la CCDS lors de deux animations (bébé en fête, forum jobs d'été, ...).
- **Sac Ados** : pour les 16-22 ans, ce dispositif permet d'organiser ses premières vacances en autonomie. D'après un projet défendu devant un jury un groupe de deux jeunes minimums peut se voir attribuer un « sac à dos » comprenant un sac à dos, une trousse de premier secours, 100€ de chèques vacances, 30€ de chèques alimentaires, ... pour partir en vacances.
- **Baby-sitting** : à partir de 16 ans, ce dispositif propose une mise en relation entre les jeunes souhaitant garder des enfants et les parents à la recherche d'un baby-sitter à partir d'un listing géré par le PIJ.
- **Ateliers CV et lettre de motivation** : des animatrices accompagnent les jeunes pour la rédaction de CV et lettre de motivation.
- **Forum jobs d'été** : lors de cette journée les jeunes pourront rencontrer les employeurs et consulter des offres pour la période estivale.

Et plein d'autres dispositifs à découvrir sur leur site internet ou dans leurs locaux à Yssingeaux, ADOS – PARENTS n'hésitez pas à les contacter.



## Le Père Noël est passé à l'école de Beaux

C'est avec des mines réjouies que les enfants de l'école ont accueilli le Père Noël.

C'était un grand moment d'émotion accompagné d'impatience, d'excitation mais aussi de quelques craintes ...L'homme à la barbe blanche est venu le 18 décembre, la hotte chargée de cadeaux.



## Repas de Noël

Pour débuter la période des fêtes et juste avant les vacances scolaires, les enfants ont savouré le traditionnel repas de Noël qui a été servi à la salle polyvalente. Le personnel communal, aidé de l'adjointe aux écoles, ont servi, dans une ambiance festive, repas et friandises.

Merci à tous ceux qui ont aidé (service technique, école et administratif) pour que ce repas soit un bon moment pour les enfants.



## Un peu d'histoire sur nos villages :

### La bénédiction des semences à Courenc, il y a ... longtemps

Au milieu du village du Courenc, il est une croix de fer posée sur un promontoire de pierre qui pourrait nous raconter bien des histoires. Bien placée au bord de la route D42, de Beauzac nouvellement nommée, à côté de l'ancien café Mallet (on en parlera une autre fois), elle en a vu passer du monde depuis le temps qu'elle est là ! Au fait depuis quand est-elle là ? Mystère !

Mais des souvenirs de nos aînés (merci à Michel GUINAMAND) nous permettent de nous plonger dans les traditions de nos anciens telle que la bénédiction des semences et des cultures. Cette pratique dont l'origine se perd dans la nuit des temps, était encore très vivante à la veille de la Grande Guerre et juste après. La commune comptait alors environ 1200 habitants. La bénédiction des semences est une grâce divine pour permettre à l'homme de pouvoir avoir de quoi se nourrir des fruits de son travail.



Cette cérémonie se déroulait au printemps au pied de la croix. Tout le village était rassemblé, en majorité des cultivateurs mais aussi des artisans et une foule d'autres métiers aujourd'hui disparus tels que forgeron, sabotier, lavandière ou cuisinière ...

Le curé venu de Beaux montait vers la croix qui faisait office d'autel et donnait une messe. Les cultivateurs tenaient à la main une petite croix fabriquée par leurs soins. Toujours depuis la croix, venait le temps de la bénédiction des champs, des prés et des vergers afin de les protéger des aléas climatiques. Ensuite c'était au tour des petites croix qui étaient bénites et qui étaient ensuite enterrées avec ferveur dans les parcelles.

Aujourd'hui cette cérémonie peut faire doucement sourire, mais dans la société rurale d'alors, vivant exclusivement de la terre, elle revêtait une importance extrême. Les souvenirs des famines des siècles passés étaient dans toutes les mémoires et il fallait s'en prémunir. Il n'y avait aucune assurance en cas de mauvaise récolte, il fallait être prévoyant.

Merci à Pascal MEILLER pour cette jolie histoire d'un de nos villages.

## Le traitement des ordures ménagères :

Depuis l'invention de la poubelle en 1883 à Paris par le préfet du même nom, ce génial objet nous débarrasse facilement de tous nos déchets. Ceux-ci disparaissent de notre vue et de notre nez comme par miracle et l'on passe à autre chose. Bon débarras ?

Bon débarras, oui ! A moins que les poubelles débordent ? Et que les coûts explosent ? Et bien c'est la situation actuelle des collectivités en charge du traitement des déchets qui sont soumises à une double contrainte : réglementaire et financière.

Contrainte réglementaire car le gouvernement a inscrit dans la loi des règles visant à développer l'économie circulaire et à faire des déchets de nouvelles ressources. **Les objectifs recherchés sont de mieux trier** en augmentant le taux de recyclage des ordures ménagères **et mieux valoriser** en utilisant l'énergie des matériaux non recyclables.

Le plan national de gestion des déchets a défini des objectifs ambitieux de réduction des quantités de déchets enfouis d'ici 2025 : une diminution de 50%. Les acteurs principaux de ce plan seront les collectivités soumises à une fiscalité très incitative.

La contrainte financière, **ce sont les prix de vente des déchets triés** papier, cartons et plastiques principalement **qui chutent durablement** du fait d'un engorgement du marché du recyclage. En effet d'une part, il n'y a pas assez de débouchés industriels de ces matériaux recyclés et d'autre part les exportations de ces mêmes matériaux ont fortement ralenti depuis que la Chine a décidé il y a 2 ans de ne plus accepter nos déchets, démarche suivie depuis par d'autres pays d'Asie.

Au niveau de notre commune de Beaux, communauté de communes des Sucs et SYMPTTOM, un excellent travail dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets ménagers a été fait ces dernières années. Le poids des ordures ménagères collecté est ainsi passé de 250 kg en 2010 à 226 kg par habitant et par an en 2019. Nous allons devoir poursuivre et amplifier collectivement nos efforts car il est évident au vu de ce qui a été exposé, que **les coûts de traitement des ordures ménagères vont augmenter les prochaines années.**

**Vos élus sont très sensibilisés sur ce thème et travaillent sur les meilleures solutions possibles pour notre territoire dans le respect de notre environnement.**

**Reste que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

## Cérémonie des Vœux du Maire

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire n'aura pas lieu en ce début d'année 2021 en raison de la crise sanitaire. C'est donc à travers ce bulletin de début d'année que toute l'équipe municipale vous souhaite de tout cœur une bonne et heureuse année 2021.



## Vaccination covid-19

La Mairie de BEAUX a transmis au centre de vaccination d'Yssingeaux la liste des habitants de la Commune de Beaux de 75 ans et plus.

Nous avons appelé chacun d'eux pour vérifier qu'ils avaient bien été contactés et pour ceux qui le désiraient nous avons vérifié qu'ils avaient pu obtenir un rendez-vous pour se faire vacciner.

Si toutefois certains d'entre vous n'ont pas été contactés, merci de bien vouloir vous faire recenser auprès de la Mairie de Beaux soit par téléphone au 09 66 42 22 66 ou par mail à beaux43@orange.fr.

Votre santé est précieuse protégez-vous.  
La mairie reste à votre disposition pour toutes questions.

## L'adressage distribution des numéros de chaque maison

La procédure d'adressage des voies et de numérotation des maisons arrive à son terme. Les plaques des noms de rue et de route ont été posées, et il ne nous reste plus qu'à vous distribuer votre numéro d'habitation ou de propriété.



Pour cela, vous êtes invités à venir à la Mairie à compter du lundi 1<sup>er</sup> février 2021 jusqu'au samedi 13 février 2021, pour récupérer votre plaque de numéro (qu'il vous faudra installer à l'entrée de votre habitation ou propriété) et votre certificat de changement d'adresse, vous

permettant d'effectuer vos démarches administratives.  
Durant cette période la mairie sera ouverte : - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30  
-exceptionnellement les après-midi de 14h00 à 16h30 (uniquement pour la distribution des plaques)  
-les samedis de 9h00 à 12h00.

Seuls les propriétaires seront autorisés à venir récupérer les documents et la plaque de numéro. En cas d'indisponibilité, ce dernier pourra donner procuration à une tierce personne (locataire, voisin, famille...) Pour cela, il suffira d'adresser un courrier ou un mail à la mairie pour préciser les coordonnées de la personne mandataire.

De plus, pour celles et ceux d'entre vous, qui seront dans l'impossibilité de venir en Mairie durant les heures d'ouverture, une remise sur rendez-vous en dehors de cette période sera évidemment possible, pour cela, il vous suffira d'en faire la demande par téléphone auprès du secrétariat (tel. 09.66.42.22.66).

Il est important, que vous procédiez rapidement à l'installation de votre numéro à l'entrée de votre habitation ou de votre propriété, et que vous réalisiez les démarches de changement d'adresse dans les meilleurs délais, car dans un premier temps, l'utilisation de votre ancienne adresse sera encore acceptée, mais d'ici quelque temps, seules les nouvelles adresses seront valables, et le courrier que vous pourriez recevoir à l'ancienne adresse ne vous sera plus distribué.

## Application Illiwap :



Toutes les informations de votre commune sont désormais disponibles sur l'application Illiwap. Tous les habitants de la commune peuvent télécharger gratuitement cette application sur leur smartphone, ce qui leur permettra d'être informés en temps réel. La procédure d'utilisation se trouve sur le site Internet de la commune à l'adresse : <http://www.beaux43.fr>



## Naissance :

MILLION Léandre, Thomas, Baptiste  
 WESOLY Arthur, Martin, Maxence,  
 GENEST Mia  
 SEYTRE Julien  
 BARBIER Victoire  
 PAULET Julia, Marie, Cécile,  
 CARLEVATO Jules  
 MELOUX Aaron  
 MELOUX Liam

## Mariage :

GUINAMAND Stéphanie  
 PAULIN Pierre-Jean

## Décès :

PEILLET Madeleine, Chantal,  
 CUBIZOLLES Jean  
 BESSET Marinette veuve MICHALON  
 CHALANCON Marcel  
 MÉASSON Edith  
 PICHON Claudia veuve VOILLOT  
 CHALENCON André  
 ORIOL Bernadette, Louise, Marcelle,  
 BRUNET Roland  
 TERME Jean  
 MORIZON Jean  
 DREVET Louise épouse DONNA  
 MORIZON Andrée née PEYROCHE  
 HOSTIN Jean  
 BONNET Jean  
 CUERQ Roger  
 CZAJKOWSKI Aleksander  
 FAVARD Irma veuve PAYSAC  
 TOUATI Raymonde  
 MOLEDO Daniel  
 ARSAC Marie née ACHARD  
 PAOLI Marie-France veuve ROCHETAİN  
 LE GUYADER Jean-Louis  
 TOURON Jean-Pierre  
 COMUNELLO Lidia divorcée PEYRARD  
 CHALENCON Lucienne épouse FAYET  
 CHALENCON Monique veuve GAUCHER  
 REY Jacques  
 COLOMB Marie veuve VARENNE  
 FRÉCON Jean  
 BRUN Joseph  
 BERNARD Marie veuve BRISSOT  
 PRADINES Daniel  
 CONESA Marie née VALLA  
 ENJOLRAS Solange divorcée GAMON  
 MURAT Marie-Claire née SARDAT  
 BERTHOLET Georgette veuve CHOL  
 BECHARD Marius

8 janvier 2020  
 28 janvier 2020  
 28 février 2020  
 8 août 2020  
 13 septembre 2020  
 14 septembre 2020  
 15 septembre 2020  
 12 novembre 2020  
 12 novembre 2020

5 septembre 2020

Les Cèdres 5 janvier 2020  
 Les Cèdres 24 janvier 2020  
 Malataverne 12 février 2020  
 Le Bourg 19 février 2020  
 Malataverne 1 mars 2020  
 Les Cèdres 6 mars 2020  
 La Croix de Mission 16 mars 2020  
 Les Cèdres 25 mars 2020  
 Peyre 15 avril 2020  
 Les Cèdres 29 avril 2020  
 Le Bourg 13 mai 2020  
 Les Cèdres 15 mai 2020  
 Le Bourg 24 mai 2020  
 Les Cèdres 27 mai 2020  
 Malataverne 20 juin 2020  
 Les Cèdres 23 juillet 2020  
 Les Cèdres 11 août 2020  
 Les Cèdres 19 août 2020  
 Les Cèdres 29 août 2020  
 Les Cèdres 19 septembre 2020  
 Malataverne 11 octobre 2020  
 Malataverne 23 octobre 2020  
 Les Cèdres 25 octobre 2020  
 Les Cèdres 25 octobre 2020  
 Les Cèdres 25 octobre 2020  
 Les Cèdres 3 novembre 2020  
 Les Cèdres 3 novembre 2020  
 Les Cèdres 3 novembre 2020  
 Les Cèdres 5 novembre 2020  
 Les Cèdres 6 novembre 2020  
 Les Cèdres 12 novembre 2020  
 Les Cèdres 13 novembre 2020  
 Les Cèdres 17 novembre 2020  
 Les Cèdres 20 novembre 2020  
 Les Cèdres 27 novembre 2020  
 Malataverne 7 décembre 2020  
 Courenc 11 décembre 2020  
 Le Bourg 28 décembre 2020